



**Infos für
Arbeitgeber**

Aides à l'emploi

Premiers engagements

Quels avantages pour l'employeur ?

- ▶ Une réduction des cotisations patronales pour la sécurité sociale (montant forfaitaire par trimestre)

Employé(s)	Trimestre 1 à 5	Trimestre 6 à 9	Trimestre 10 à 13
1	Pas de cotisations de base pour les engagements faits entre le 01/01/2016 et le 31/12/2020		
2	1.550 €	1.050 €	450 €
3 au 6	1.050 €	1.050 €	450 €

Quels employeurs ?

- ▶ Seuls les employeurs du secteur privé
- ▶ Seuls les „nouveaux employeurs“, c. à. d. ceux qui engagent le 1^e, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e ou 6^e travailleur

Quels travailleurs ?

- ▶ Pas de conditions particulières

Quel contrat ?

Un contrat de travail normal

- ▶ à durée déterminée
- ▶ à durée indéterminée
- ▶ à temps plein
- ▶ à temps partiel (au moins 27,5%)

Quelles formalités ?

- ▶ Aucune: procédure Dimona / Dmfa
- ▶ Réglementations transitoires pour engagements en 2015 !

**Arbeitsamt
der Deutschsprachigen
Gemeinschaft**

Conseil Entreprises

Vennbahnstraße 4/2
4780 Saint-Vith

☎ +32 (0)80 280 060

www.adg.be

betriebsberatung@adg.be